

Chariot élévateur à fourche

Chariots élévateurs à fourche - Le conducteur professionnel

Sur cette page

[Qui peut conduire un chariot élévateur ?](#)

[Quelles sont les bonnes pratiques pour conduire un chariot élévateur ?](#)

[Qu'est-ce qu'un opérateur ou une opératrice ne doit pas faire lorsqu'il ou elle conduit un chariot élévateur ?](#)

Qui peut conduire un chariot élévateur ?

Les chariots élévateurs doivent être conduits uniquement par des travailleurs expérimentés qui sont formés, certifiés ou détiennent un permis pour effectuer cette tâche. Certaines juridictions spécifient qu'une personne "compétente" ou "autorisée" peut uniquement conduire un chariot élévateur à moteur, et d'autres peuvent exiger un âge minimum pour l'opérateur ou l'opératrice (par exemple, 18 ans et plus). Informez-vous auprès de votre [autorité locale](#) en matière de santé et de sécurité au travail pour plus d'informations.

La norme CSA B335-15 (R2020), "Safety standard for lift trucks", couvre le développement et la mise en œuvre d'un programme de sécurité pour les chariots élévateurs, les exigences de formation des opérateurs et opératrices, les qualifications des formateurs et formatrices (y compris les exigences médicales et de condition physique), ainsi que les pratiques d'entretien et de réparation.

Quelles sont les bonnes pratiques pour conduire un chariot élévateur ?

- Connaître la capacité de charge recommandée du chariot et ne jamais la dépasser.
- Savoir comment évaluer le poids de la charge à soulever.
- Effectuer une [inspection visuelle](#) et fonctionnelle du chariot à chaque début de quart de travail.

- Toujours inspecter et porter la ceinture de sécurité ou tout dispositif ou système de retenue de l'opérateur lorsqu'ils sont disponibles sur le chariot élévateur.
- Savoir comment monter et descendre correctement du véhicule.
- Connaître l'itinéraire de déplacement.
- Regarder devant soi pour repérer tout obstacle ou restriction qui pourrait se trouver sur le trajet (ex. : sols glissants, objets sur le chemin, restrictions de poids pour les planchers, les quais ou les plaques de pont, les ascenseurs, etc.).
- Vérifier la hauteur libre avant de lever la charge.
- Opérer le chariot en douceur lors des arrêts, départs, levées et inclinaisons.
- Connaître les angles morts avec ou sans charge.
- Utiliser les miroirs d'angle, alarmes de recul, avertisseurs sonores et feux de signalisation pour éviter les collisions.
- Communiquer avec les autres travailleurs et travailleuses pour signaler vos déplacements.
- Garder les piétons à distance et leur céder la priorité.
- Arrêter lorsque quelqu'un traverse la zone de déplacement. Abaisser la charge au sol et attendre que le passage soit libre.
- Adapter la vitesse aux conditions.
- Si vous chargez un autre véhicule (ex. : camion de transport), vérifiez que ses roues sont calées avant d'y entrer.
- Suivre les procédures appropriées pour les pentes et rampes. Voir [Chariots élévateurs à fourche - Garder la maîtrise du chariot](#)
- S'assurer que les issues de secours, escaliers et équipements de lutte contre l'incendie ne sont pas obstrués.
- Porter des gants en cuir pour manipuler ou déplacer des charges ou vérifier les palettes.
- Porter des bottes de sécurité lacées pour protéger contre les chocs et offrir un bon soutien des chevilles.
- Rester vigilant et préparer à toute situation imprévue.
- Signaler immédiatement toute anomalie au superviseur ou à la superviseuse.
- Garder les mains, bras, tête, pieds et jambes à l'intérieur du chariot en mouvement.
- Rester à l'intérieur du chariot en cas de renversement.
- Maintenir une posture adaptée à la direction du déplacement.
- Traverser les voies ferrées en biais si possible.

- S'assurer que personne ne se trouve sous la partie élevée du chariot.
 - Signaler immédiatement tout accident, dommage ou incident à un superviseur ou une superviseuse.
-

Qu'est-ce qu'un opérateur ou une opératrice ne doit pas faire lorsqu'il ou elle conduit un chariot élévateur ?

L'opérateur ou l'opératrice ne doit pas :

- Utiliser un chariot élévateur qui n'a pas d'information sur la capacité de charge.
 - Déplacer une charge à plus de dix centimètres (4 pouces) du sol.
 - Laisser le véhicule sans surveillance lorsqu'il est en marche ou chargé.
 - Permettre à des personnes non autorisées de conduire le véhicule.
 - Essayer de déplacer ou d'ajuster une charge, le chariot ou l'environnement lorsqu'on est sur le chariot.
 - Soulever une charge qui dépasse le dossier de charge à moins qu'aucune partie de la charge ne puisse glisser vers l'opérateur.
 - Autoriser une personne à monter à bord du chariot sauf si celui-ci est conçu pour transporter une deuxième personne.
-

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2025-02-10

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.